

**Madame Laëtitia Médard
Adjointe au Maire,
Déléguée à la Petite enfance**

Le 1^{er} avril 2015

Groupe communiste

Téléphone : 02.23.62.13.80

Télécopie : 02.23.62.13.89

l.medard@ville-rennes.fr

N/REF : LM/FS/12.01

Communiqué de Laëtitia Médard : des mesures positives pour les écoles rennaises.

Au terme d'un processus de consultation inédit, les résultats de la votation citoyenne sur les rythmes éducatifs ont fait émerger un vote très serré. La municipalité a donc choisi le maintien de l'organisation actuelle, un des deux scénarios arrivés en tête.

Il s'agit de ne pas bouleverser une organisation qui a mis du temps à se stabiliser. Il est également proposé de préserver les expérimentations d'horaires décalés menées dans certaines écoles depuis un an.

Par ailleurs, l'annonce de moyens supplémentaires situés entre 300.000 € et 400.000 € pour les écoles prioritaires répondra à des demandes fortes exprimées par les équipes pédagogiques. Je pense en particulier au renforcement du nombre d'ATSEM pour arriver à une professionnelle par classe en école classée REP (Réseau Éducation Prioritaire).

Tout ceci va dans le bon sens et pour les élus communistes, il est en effet temps de stabiliser l'organisation des rythmes éducatifs sur la ville. Aujourd'hui, les acquis de l'aménagement des rythmes éducatifs doivent être consolidés notamment pour développer la qualité des activités périscolaires et accompagner les enfants les plus en difficulté.

Laëtitia Médard